



# Culture de betteraves sucrières 2017

## Inscription pour quota T (quota avec une participation aux frais de transport)

Numéro de planteur .....	
Nom .....	Prénom .....
Adresse .....	NPA / Lieu .....
Téléphone .....	Natel .....

Le planteur s'inscrit auprès de Sucre Suisse SA pour la production de betteraves T pour la campagne 2017 :

<b>Quota sucre T désiré</b> .....	<b>t sucre</b>	<b>=</b> .....	<b>ha betteraves</b>
-----------------------------------	----------------	----------------	----------------------

Les clauses de ce quota T sont expliquées dans différents points de l'Accord interprofessionnel :

- 1.1 : inscription, distribution proportionnelle entre quota A et T en cas de non livraison de l'entier du quota
- 3.1 : Prix indicatif (aux conditions du quota A)
- 3.7 : Participation aux frais de transport (seulement pour le quota T)

Pour la campagne 2017, l'Interprofession a libéré un quota de 10'000 t. Selon les estimations de récolte, cette quantité peut être adaptée. **La distribution de ces quotas est effectuée indépendamment des coûts de transport mais dans l'ordre d'arrivée des inscriptions**, que vous pouvez directement transmettre à Sucre Suisse SA.

Par mail à : [betteraves@sucre.ch](mailto:betteraves@sucre.ch)

Par poste à : Sucre Suisse SA  
Radelfingenstrasse 30  
Case postale  
3270 Aarberg

Vous recevrez une confirmation par email soit de la distribution du quota désiré, soit de votre inscription sur la liste d'attente. Vous recevrez le contrat de culture pour le quota T fin août.

Date.....

Signature.....

**Schweizer Zucker AG**  
**Sucre Suisse SA**

Radelfingenstrasse 30  
Postfach  
CH-3270 Aarberg  
T +41 (0)32 391 62 00  
F +41 (0)32 391 62 40

Oberwiesenstrasse 101  
Postfach  
CH-8502 Frauenfeld  
T +41 (0)52 724 74 00  
F +41 (0)52 724 74 90

info@zucker.ch  
www.zucker.ch  
www.sucre.ch